

**LE GRAND PERIGUEUX**  
**1 bd Lakanal - BP 70171 - 24019 - PERIGUEUX**

## **DELIBERATION DDB2021\_016**

Nombre	
de membres du bureau	
en exercice	54
Présents	45
Votants	50
Pouvoirs	5

Date de convocation du Bureau communautaire délibérant du Grand Périgueux le 2 avril 2021

**LE 8 avril 2021, LE BUREAU COMMUNAUTAIRE DÉLIBÉRANT DU GRAND PERIGUEUX, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Mme Delphine LABAILS**

Secrétaire de séance : M. Christian LECOMTE

### **VENTE D'UN TERRAIN DANS LE PARC D'ACTIVITÉS DE CRÉ@VALLÉE NORD À LA SOCIÉTÉ VIGIER CONSTRUCTION - POINT DELIBERANT**

#### **PRESENTS :**

Mme BOUCAUD, M. BUFFIERE, Mme CHABREYROU, M. CIPIERRE, M. COURNIL, M. DOBBELS, Mme GONTHIER, Mme LABAILS, M. LACOSTE, M. LE MAO, M. MOISSAT, M. LECOMTE, M. MOTTIER, M. PASSERIEUX, M. PROTANO, Mme SALOMON, M. TALLET, M. FOUCHIER, M. SUDREAU, Mme KERGOAT, M. DENIS, M. LEGAY, M. MOTARD, Mme FAURE, M. GUILLEMET, M. DUCENE, M. RATIER, M. MALLET, M. PERPEROT, M. MARTY, M. BIDAUD, M. PARVAUD, M. JAUBERTIE, M. CHANSARD, M. NARDOU, M. LAGUIONIE, M. ROLLAND, M. MARC, M. BOURGEOIS, M. CAREME, M. NOYER, M. MARSAC, M. AMELIN, Mme MASSOUBRE-MAREILLAUD, M. CHAPOUL

#### **ABSENT(S) EXCUSE(S) :**

M. AUZOU, M. REYNET, M. VIROL, M. SERRE

#### **POUVOIR(S) :**

M. COLBAC donne pouvoir à Mme SALOMON  
M. GEORGIADES donne pouvoir à M. LECOMTE  
Mme ROUX donne pouvoir à M. SUDREAU  
Mme DOAT donne pouvoir à Mme LABAILS  
M. VADILLO donne pouvoir à Mme LABAILS

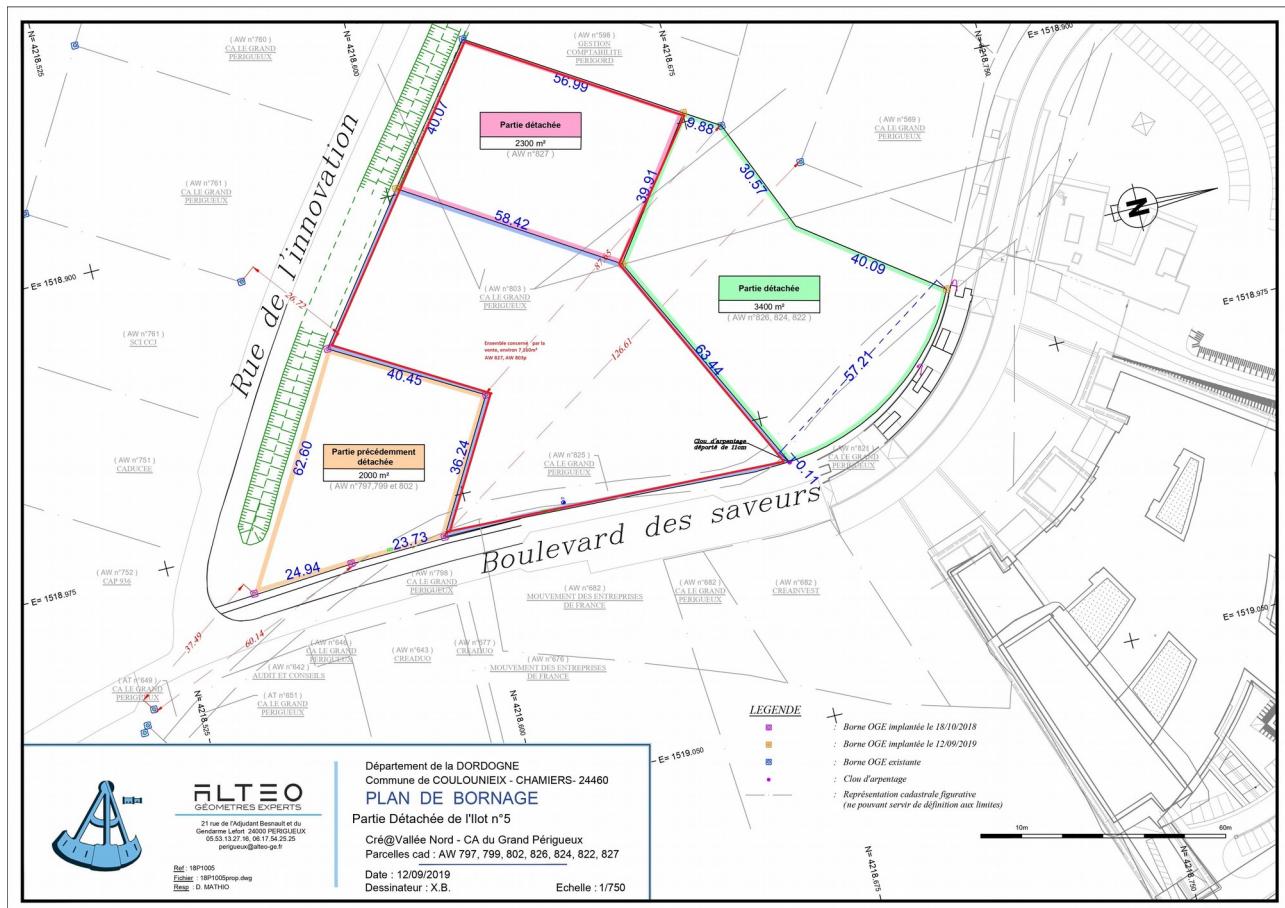
## VENTE D'UN TERRAIN DANS LE PARC D'ACTIVITÉS DE CRÉ@VALLÉE CONSTRUCTION - POINT DELIBÉRANT

**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,**

**Vu** la délibération du 16 juillet 2020 par laquelle le conseil communautaire délègue au bureau communautaire un certain nombre de ses pouvoirs.

**Considérant que** la Société VIGIER Construction, représentée par ses dirigeants ou toute autre société substituable, souhaite acheter une surface d'environ 7 160 m<sup>2</sup> cadastrée AW 825p, AW 827, AW 828p (anciennement 803p), située dans le parc d'activités de Cré@vallée nord, à Coulounieix-Chamiers.

Qu'elle construira sur cette parcelle pour ses propres besoins (environ 1 000 m<sup>2</sup> de bâtiment sur 2 300 m<sup>2</sup> de terrain), et également pour le compte d'entreprises ayant besoin de surfaces tertiaires, en conformité avec la destination du parc d'activités économiques. L'entreprise VIGIER regroupera ses effectifs sur place (une dizaine de personnes dont 6 nouvelles embauches ; une vingtaine de salariés à terme seront regroupés sur le site à Crê@vallée Nord).



Que France Domaines a rendu son avis le 18 mars 2021, et précise une valeur vénale de 248 500 € (pour une surface d'environ 7 100 m<sup>2</sup>) soit 35 € HT/m<sup>2</sup> avec une marge d'appréciation de 10 %.

**Considérant que** la délibération du 30 juin 2016 a fixé les tarifs de vente de terrain à Cré@vallée nord, sur les parcelles concernées, à hauteur de 50 € HT /m<sup>2</sup>, avec un possible rabais de 20 %.

**Que** l'entreprise VIGIER Construction prendra en charge les frais concernés, les frais de construction d'un dalot visant à desservir les géomètre permettant la découpe de lots. Ces frais ont été chiffrés autour de 62 000 €.

**Que** compte tenu des frais de viabilisations et travaux à la charge du groupe VIGIER, il est proposé de vendre à la Société Vigier Construction une surface d'environ 7 160 m<sup>2</sup> cadastrée AW 825p, AW 827, AW 828p ((anciennement 803p)), pour un montant de 250 600 € HT, soit un prix de 35 € HT / m<sup>2</sup>.

**LE BUREAU COMMUNAUTAIRE DÉLIBÉRANT , APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :**

- Décide de vendre à la Société Vigier Construction , représentée par ses dirigeants ou toute autre société substituable, à Coulounieix-Chamiers, parc d'activités Cré@vallée nord, une surface d'environ 7 160 m<sup>2</sup> cadastrée AW 825p, AW 827, AW 828p (anciennement 803p), pour un montant de 250 600 € HT, soit un prix de 35 € HT / m<sup>2</sup>, auquel s'ajoutera la TVA.
- Désigne Maître Coppens pour rédiger l'acte.
- Autorise Monsieur le Président à signer tous les documents liés à cette vente.

**Adoptée à l'unanimité.**

Délibération publiée le 26/04/2021	Pour extrait conforme
Délibération certifiée exécutoire à compter du 26/04/2021	Périgueux, le 26/04/2021
	<p>Pour le Président et par délégation, Le Vice-Président, Christian LECOMTE</p> 